

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Feu vert pour des abris de transport public végétalisés
Initiant-e(-s) : Olivier Bloch et consorts

Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de réaliser des abris bus végétalisés à Lausanne.

La ville de Lausanne fait face à plusieurs défis liés à l'urbanisation et aux changements climatiques. Parmi eux, on note notamment l'intensification des îlots de chaleur, particulièrement en été, ainsi qu'une pression accrue sur les infrastructures de gestion des eaux pluviales en raison de l'imperméabilisation des sols.

Les abribus actuels, bien qu'essentiels pour le confort des usagers des transports publics, sont souvent des structures fonctionnelles mais sans apport environnemental notable. L'exemple de villes comme Genève, qui a introduit des abribus végétalisés, montre qu'il est possible de transformer ces équipements en éléments multifonctionnels, alliant utilité, esthétique et impact environnemental positif.



Source : site de la ville de Genève

Dans ce contexte, il est opportun pour Lausanne d'explorer des solutions similaires, non seulement pour améliorer le cadre de vie des habitants, mais aussi pour répondre aux objectifs de la stratégie climatique et de biodiversité de la ville

Le Conseil communal invite la Municipalité à étudier la faisabilité de l'installation d'abribus végétalisés à Lausanne, inspirés du modèle mis en place dans d'autres villes comme Genève. Ces abribus présentent des avantages significatifs :

1. Renforcement de la biodiversité urbaine :

Les toitures végétalisées peuvent accueillir des plantes indigènes favorables aux insectes pollinisateurs, renforçant ainsi la biodiversité en milieu urbain.

2. Lutte contre les îlots de chaleur :

Ces structures végétalisées permettent de réduire les températures en absorbant moins de chaleur que les surfaces classiques, améliorant ainsi le confort dans les espaces publics pendant les périodes de canicule.

Conseil communal de Lausanne

3. Gestion durable des eaux pluviales :

Ces abris bus permettraient de développer le principe de « ville éponge ». Les toits végétalisés retiennent une partie des eaux de pluie, limitant les risques de surcharge des infrastructures d'évacuation et réduisant le ruissellement.

4. Amélioration de la qualité de vie des Lausannois :

Ces abribus apportent une touche de nature dans la ville, créant des espaces plus agréables, esthétiques pour les usagers des transports publics. De plus, ils symbolisent une démarche qui renforce l'image d'une ville soucieuse du bien-être de ses habitants.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de
Créer des abris de bus végétalisé dans les emplacements opportuns.

Lausanne, le 5 mars 2025

M. Olivier BLOCH

Signataire(s) :

Mme Eliane AUBERT



Mme Marlène BÉRARD



M. Matthieu DELACRÉTAZ



M. Paulraj KANTHIA



Mme Klesta KRASNIQI



M. Yann LUGRIN

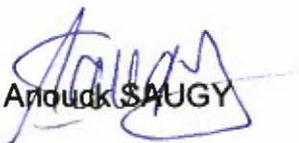


M. Olivier MARMY

M. Jacques PERNET



Mme Anouk SAUGY



*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*
